

Arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours et les établissements de santé sièges des SAMU mentionnée à l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales

30/11/2006

Consulter également [l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales](#)